



## LES EXPERTS DE LA CONSTRUCTION

Des conseils judicieux par nos professionnels

Édition du 17 juin 2015

### RAPPELS PRATIQUES EN MATIÈRE D'HYPOTHÈQUE LÉGALE EN FAVEUR DES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION OU À LA RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE

#### L'hypothèque légale : outil puissant

Le législateur a fourni un outil extrêmement puissant à l'entrepreneur en construction afin de s'assurer du paiement des sommes qui lui sont dues en lui octroyant le droit de publier une hypothèque légale sur l'immeuble où il a exécuté les travaux.

Pratico-pratique, cette hypothèque légale, dans la mesure où l'entrepreneur a respecté toutes les conditions de base à sa validité, lui permettra éventuellement, après avoir obtenu l'autorisation du tribunal, de faire vendre l'immeuble afin d'être payé en premier lieu, et ce, même avant le prêteur hypothécaire, ou alors, prendre l'immeuble en paiement, en plus de mettre une pression indéniable sur le propriétaire qui se retrouvera en défaut en vertu de son prêt hypothécaire, vu la publication d'une telle hypothèque légale sur son immeuble.

Pendant, afin de pouvoir bénéficier de cet outil puissant qu'est l'hypothèque légale, il est primordial pour tout entrepreneur de respecter les conditions de base à la validité de celle-ci.

#### Conditions de base afin de conserver l'hypothèque légale

L'hypothèque légale naît dès la signature du contrat ou dès qu'une entente relative à l'exécution des travaux de construction est conclue, et ce, sans autre formalité.

Pour lire l'article complet à ce sujet, cliquez sur ce lien : [Rappels pratiques en matière d'hypothèque légale en faveur des personnes qui ont participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble.](#)



**CROCHETIÈRE, PÉTRIN**

S. E. N. C. R. L.

Droit de la construction

ME JESSICA TREMBLAY  
CROCHETIÈRE, PÉTRIN S.E.N.C.R.L.  
5800, BOUL. LOUIS-H. LAFONTAINE, 2ÈME ÉTAGE  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1M 1S7  
514 354-3645, POSTE 300  
[jtremblay@crocheti-ere-petrin.qc.ca](mailto:jtremblay@crocheti-ere-petrin.qc.ca)



Votre spécialiste en droit de la construction  
Tarif préférentiel pour les membres de l'APECQ